NOTE D'INFORMATION

Winéo Équinoxe

Nature juridique **FCP**

Société de gestion WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHES DES CAPITAUX

Ikhilis ME FIOUI

Directeur Gestion d'actifs

at protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20118 en date du 10/09/2020.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par Monsieur ABDELHADI EL KHAOUDARI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



1-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale : Winéo Équinoxe

Nature juridique : FCP

Code Maroclear : MA0000038457

Date et référence de l'agrément : 18/05/2020, GP20044

Date de création : 20/06/2019

Siège social : 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome

: 99 ans

20100 Casablanca – Maroc

Durée de vie

Exercice social : 01er janvier au 31 Décembre

Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion : WINEO GESTION

Etablissement dépositaire : CIH sis à 187, Avenue Hassan II, Casablanca

représenté par Monsieur Lotfi SEKKAT

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	ABDELHADI EL KHAOUDARI	+212 (0) 522 944 884/85

Commissaire aux comptes SAAIDI

: SAAIDI & Associes représentée par Madame Bahaa



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions

- Indice de référence : MASI (indice actions publié par la Bourse de Casablanca).

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs, sur un horizon de 5 ans, une performance supérieure à l'indice de référence du fonds (indice actions "MASI" publié par de la Bourse de Casablanca) grâce à une gestion sélective et active des valeurs cotées en bourse.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Actions;
- Titres de créances négociables ;
- Certificats d'investissements;
- Titres d'OPCVM;
- Obligations;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Titres d'organismes de placement Collectif en capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 5 ans

- Souscripteurs concernés : Grand public



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 06/09/2019
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire**, **Chaque vendredi**. **Si le vendredi** est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de WINEO GESTION par voie d'affichage hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés), et publiée dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription: La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au plus tard à la date de la valeur liquidative avant 10h45 et exécutées à la valeur liquidative de celle-ci.
- Affectation des résultats : Mixte, Le FCP Winéo Équinoxe est capitalisant ou distribuant, partiellement ou totalement en fonction de la décision de la société Winéo Gestion. Un procès-verbal reprenant la décision de distribution par voie de vote du conseil d'administration est envoyé à l'établissement dépositaire du FCP, qui se chargera par la suite du suivi de la distribution. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Les porteurs de parts seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) de la mise en paiement par la société de gestion, et ce au plus tard la veille de la mise en paiement. Ci-dessous les coordonnées de la société de gestion et du dépositaire :
 - Société de Gestion : Winéo Gestion ;
 - Siège social: 12, Rue Assakhaoui (Ex. Rue Madame de STAËL) Quartier de l'Hippodrome –
 Casablanca;
 - Téléphone: 05.22.94.48.84;
 - Dépositaire : CIH BANK ;
 - Siège social: 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca;
 - Téléphone : 05.28.84.01.55.
- Méthode de comptabilisation des intérêts : selon la méthode du coupon couru.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont une part incompressible de 0,50% acquise au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés, dont une part incompressible de 0,50% acquise au FCP.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur, hors part des commissions de souscriptionsrachats acquise au FCP, toutefois dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Frais de gestion :
 - 2%, Les frais de gestion devant être encourus par le FCP Winéo Équinoxe sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion, les frais de gestion ne peuvent dépasser 2% HT l'an maximum. Le prélèvement des frais de gestion fixe et des frais liés à l'actif net se fera à chaque date de VL.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1-Frais du Dépositaire	0,04% HT	
2-Commission AMMC	0,025% HT	
3-Frais Maroclear annuels (commission de gestion du compte émission)	3.600 DH HT	
4-Frais Maroclear trimestriels (droit d'admission)	Selon les conditions en vigueur	
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 DH HT	
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal	
7-Prestations Winéo Gestion	En contrepartie de la prestation de gestion, WINEO GESTION recevra tels que prévu par le mandat de gestion : 1) Des frais de gestion fixes. 2) Des frais de gestion variables en fonction de l'actif net moyen du fonds, avec un minimum et un maximum en dirhams fixes ; 3) Des frais de gestion variables indexés sur la performance du fonds.	

